



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 40

Votants : 73 (dont 33 procurations)

N°27

OBJET :

FONDS  
D'INTERVENTION  
POUR LA RELANCE  
DES ENTREPRISES  
SUR LE TERRITOIRE  
DE VICHY  
COMMUNAUTE

PROLONGATION DU  
DISPOSITIF

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 23 MARS 2021

Publiée ou notifiée

le : 23 MARS 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et notamment les compétences en matière de développement économique,

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**Vu** le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** l'instruction du gouvernement NR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7, L.111-8,

**Vu** le SRDEII adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016,

**Vu** la délibération n°768 de la Commission permanente du Conseil régional du 29 juin 2017, et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 19 juin 2020, approuvant les modifications apportées à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon,

**Vu** la décision 2020-191 du 26 juin 2020 ayant acté la contribution au Fonds Région Unie et l'autorisation de délégation par la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'aides aux entreprises aux EPCI,

**Vu** la décision 2020-193 du 26 juin 2020 portant sur la création d'un Fonds d'Intervention pour la Relance des Entreprises (F.I.R.E.) sur le territoire de Vichy Communauté,

**Considérant**, que la Région est le chef de file de la planification des aides économiques notamment depuis la loi NOTRe à travers le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et qu'en application des dispositions de l'article L1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Région est compétente pour verser des aides directes aux entreprises,

**Considérant** la prise en considération de l'impact de la reprise de la pandémie, et la décision de la Région de prolonger notamment la durée de vie du Fonds Région Unie au 30 juin 2021 (date du nouveau terme du régime d'exemption COVID),

**Propose** au Conseil Communautaire de prolonger le dispositif du Fonds d'Intervention pour la Relance des Entreprises (F.I.R.E.) Vichy Communauté jusqu'au 30 juin 2021, avec les mêmes modalités d'intervention (avance remboursable de 2000 à 15000€, établie sur les dépenses immobilières des entreprises (loyers, remboursement d'emprunt lié à un investissement immobilier ou mobilier immobilisé), à titre exceptionnel, l'aide pourra prendre la forme d'une subvention dès lors que les enjeux liés à l'emploi, à la dynamique commerciale ou à une raréfaction d'offre de soins seront avérés)).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve cette proposition,
- dit que les crédits nécessaires aux versements de ce fonds seront inscrits au budget principal antenne 276-0016 (fonds d'urgence COVID)
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 4 mars 2021,

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 27 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/03/2021

Objet de l'acte : FONDS D'INTERVENTION POUR LA RELANCE DES ENTREPRISES SUR LE  
TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE - PROLONGATION DU DISPOSITIF

.....

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 23/03/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 04MARS2021\_27

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MARS2021\_27-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4

Finances locales

Interventions économiques

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 27.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021\_27-DE-1-  
1\_1.pdf )